Les massacres d'Arméniens

Trois documents

Tchulamian

Rapport adressé par les professeurs de l'Ecole reale allemande d'Alep (Syrie), au ministère des affaires étrangères à Berlin.

Alep, le 8 octobre 1915

Nous nous permettons de faire connaître respectueusement ce qui suit au ministère des affaires étrangères:

Nous estimons qu'il est de notre devoir d'attirer l'attention du ministère des affaires étrangères sur ce fait, que notre enseignement sera privé désormais de toute base morale et cessera d'inspirer du respect aux indigènes, si le gouvernement allemand ne trouve pas les moyens d'atténuer la brutalité dont on fait preuve ici envers les femmes et les enfants exilés des Arméniens mis à mort.

En présence des scènes de terreur, qui se produisent quotidiennement près de notre école et sous nos yeux, notre enseignement n'est plus qu'une insulte aux sentiments d'humanité. Comment pouvons-nous, dans nos classes, lire avec nos élèves arméniens le conte de « Blanche-Neige et des sept nains », comment pouvons-nous apprendre des déclinaisons et des conjugaisons, quand dans les cours qui font face à notre école ou dans celles qui se trouvent à proximité, la mort moissonne des gens affamés qui sont les compatriotes de nos écoliers, quand on voit des filles, des garçons, des femmes, étendus presque nus sur le sol, et d'autres malheureux qui rendent le dernier soupir parmi des cadavres et des cercueils déjà tout préparés.

Toutes les fois que l'on amène ici 2.000 à 3.000 robustes paysannes, enlevées sur les hauts plateaux de l'Arménie, il ne reste bientôt plus que 40 à 50 squelettes vivants. Celles qui sont jolies sont victimes des convoitises lubriques de leurs gardiens. Celles qui sont laides succombent sous les coups de bâton, sont réduites à mourir de faim et de soif, car alors même que ces malheureuses sont étendues sur la rive du fleuve, on ne leur permet pas d'étancher la soif qui les torture. Des Européens qui voulaient distribuer du pain à de malheureux affamés en ont été empêchés. On transporte chaque jour hors des murs d'Alep plus de 100 cadavres de gens morts de faim.

Et tout cela se passe sous les yeux de hauts fonctionnaires turcs. 40 à 50 de ces squelettes vivants sont étendus les uns près des autres dans une cour proche de notre école. Ils sont comme déments. Ils ont oublié la façon de manger. Quand on leur donne du pain, ils le posent d'un air indifférent à côté d'eux. Ils gémissent doucement et attendent la mort.

C'est là « Ta-â-lim el alman » (la doctrine des Allemands) disent les indigènes. Il est à craindre que l'honneur allemand ne soit terni de taches abominables dans le souvenir que garderont désormais de ce temps les peuples orientaux. Les Allemands, disent les plus cultivés des habitants d'Alep, ne veulent pas ces cruautés. Peut-être même le peuple allemand n'en est-il pas instruit. S'il en était autrement, comment serait-il possible que les Allemands, qui aiment la vérité, fissent paraître des articles de journaux où l'on parle de l'humanité du traitement auquels sont soumis des Arméniens coupables de haute trahison! Mais peut-être le gouvernement allemand a-t-il les mains liées par certains traités fixant ses attributions et celles des Turcs? Non, quand il s'agit de milliers de femmes et d'enfants sans soutien, inévitablement destinés à mourir de faim, les mots d' « opportunité » et de « traités réglant les attributions » perdent toute signification. Tout homme cultivé est compétent en pareil cas et a le droit sacré d'intervenir. C'est notre prestige en Orient qui est en jeu. Même des Turcs et des Arabes de sentiments raffinés secouent la tête d'un air de regret quand ils voient au moment du transport à travers les rues de la ville des soldats brutaux frapper à coups de trique des femmes près d'accoucher et incapables de se traîner.

Il se prépare encore d'effroyables hécatombes humaines: c'est ce que montre l'arrêté ci-joint de Djemel Pacha: « Il est défendu aux ingénieurs du chemin de fer de Bagdad de prendre des photographies des convois d'Arméniens. Toutes les plaques déjà utilisées à cet effet devront être remises aux autorités dans un délai de vingt-quatre heures, faute de quoi des poursuites seront engagées devant le conseil de guerre ». Ce document prouve qu'en haut lieu on craint la lumière, mais que l'on n'est pas encore résolu à mettre fin à ces scènes qui déshonorent l'humanité.

Nous savons que le Ministère des affaires étrangères a déjà reçu par ailleurs des descriptions détaillées de l'état de choses en ce pays. Mais puisqu'il ne s'est pas encore produit le moindre changement dans les procédés de déportation, nous nous considérons comme doublement obligés de faire cette démarche, car ici en pays étranger nous avons nettement conscience du très grand danger qui menace le nom allemand.

(Signé): Directeur Huber, Dr Niepage, Dr Graeter, M. Spicker

Remarque — Au sujet de ce rapport et de la personnalité du Dr Graeter, M. le professeur A. Forel (anciennement professeur à Zurich), s'exprime de la façon suivante dans le journal « Berner Tagwacht » du 12 août 1916:

« Le ministère allemand des affaires étrangères a reçu ce document dès le mois d'octobre 1915, mais l'a néanmoins tenu secret. Alors que les signataires ont le courage de signer leur responsabilité, je considérerais le silence de ma part comme une lâcheté. Je connais M. le docteur Edouard Graeter depuis de longues années; je sais que c'est un homme distingué, qui poursuit un idéal élevé et est prêt à tous les sacrifices pour l'atteindre. Aussi ne peut-il être question dans son cas d'hostilité haineuse à l'égard de l'Allemagne ou des Allemands ni d'exagération d'aucune sorte ou de parti-pris tendancieux. Au surplus diverses personnes apparentées au Dr Graeter sont-elles bien connues à Bâle pour leur dévouement sans limites et leur activité en faveur du mouvement anti-alcoolique.

Tout commentaire ne pourrait que nuire au bref rapport adressé au Ministère allemand des affaires étrangères. On est saisi d'un indicible sentiment d'horreur en présence des faits cités. La fraternité d'armes des Allemands et des Turcs a-t-elle tant d'exigence que dans cette circonstance il paraisse nécessaire d'observer le silence? Peut-être en est-il ainsi pour la stratégie allemande dont on peut comprendre le grand embarras actuel. Mais nous, nations neutres, nous avons le devoir de protester hautement contre cette bestiale extermination de tout un peuple, qui laisse bien loin derrière elle les mœurs cruelles des bêtes de proie ».

Yvorne, 10 août 1916.

Dr. A. Forel,
anciennement professeur à Zurich.

(La suite à demain).